

---

## POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

# thinkproject

# Conformité

Système de Management : Conformité

Produits : TOUS

ID du Document : COMP\_0003

Version : 1.1

Classification : Ouverte

Créé par	Peter Mezger	15.07.2022
Approuvé par	Markus Scheuermann	15.07.2022
Date d'émission originale	28.10.2021	

Veuillez ne pas imprimer de copie de ce document.

## TABLE DES MATIÈRES

1	Objectif .....	3
2	Pourquoi la Lutte contre les Pots-de-Vin et la Corruption est-elle Importante pour le Groupe Thinkproject ? .....	3
3	Comment nous Conformons-Nous aux Lois Anti-Corruption ? .....	4
4	Périmètre de la Politique et Gouvernance .....	5
5	Dénonciation .....	6
6	Contrôle des Documents.....	6

## 1 OBJECTIF

Cette politique vise à protéger le groupe Thinkproject, ses employés et ses administrateurs contre toute implication dans des actes de subordination et de corruption. Nous voulons également nous assurer que les employés de Thinkproject comprennent l'importance des principes énoncés dans le Code de Conduite du groupe et notre engagement à combattre la corruption. La présente politique définit les normes minimales de lutte contre la corruption et les pots-de-vin. Elle s'applique à toutes les sociétés du groupe Thinkproject.

### QU'EST-CE QUE LA CORRUPTION ?

La corruption est "l'utilisation illégale d'un pouvoir confié à des fins privées". Cela signifie l'utilisation illégale du pouvoir ou d'une position pour un avantage privé. La corruption consiste à promettre, offrir ou donner quelque chose de valeur à quelqu'un qui l'influence pour obtenir un avantage personnel ou commercial de manière illégale ou pour influencer la prise de décision de manière illégale.

Une "chose de valeur" comprend de l'argent, mais peut également inclure :

- des cadeaux, des divertissements, des frais de déplacement ou des biens ;
- l'octroi d'avantages ou de services ; ou
- toute autre chose tangible ou intangible qui a de la valeur pour le bénéficiaire.

Les pots-de-vin (qu'ils soient donnés ou reçus) sont interdits. De plus, le fait de demander ou d'accepter de recevoir une chose de valeur peut également constituer un délit en vertu des lois anti-corruption. Les pots-de-vin et la corruption peuvent se produire par le biais d'un contact direct entre un représentant du groupe Thinkproject et une autre partie et d'un contact indirect par le biais d'un tiers tel qu'un agent, un intermédiaire ou même un membre de la famille ou un ami. Ce comportement est également interdit.

## 2 POURQUOI LA LUTTE CONTRE LES POTS-DE-VIN ET LA CORRUPTION EST-ELLE IMPORTANTE POUR LE GROUPE THINKPROJECT ?

En tant qu'entreprise mondiale, nous avons un large éventail de responsabilités éthiques et juridiques. Nos parties prenantes, nos clients et nos partenaires ont des attentes croissantes concernant notre engagement en matière de comportement éthique. Les pots-de-vin et la corruption peuvent avoir de graves répercussions sur l'économie, la société, le développement et les droits de l'homme. Toute participation à des pots-de-vin ou à la corruption est contraire à nos valeurs et sera sanctionnée.

Les sanctions pour corruption peuvent inclure des amendes élevées, des poursuites pénales et des peines de prison. De plus, les pots-de-vin et la corruption peuvent causer de graves dommages à la réputation des sociétés du groupe Thinkproject, entraînant une baisse de la confiance des partenaires commerciaux et, en fin de compte, une perte d'activité.

### **3 COMMENT NOUS CONFORMONS-NOUS AUX LOIS ANTI-CORRUPTION ?**

La portée et les exigences des lois anti-corruption diffèrent selon les territoires dans lesquels le groupe Thinkproject opère. Toutes les sociétés du groupe doivent disposer d'un programme approprié de sensibilisation à la lutte contre la corruption, que la direction locale doit revoir chaque année. Au minimum, les principes énoncés dans la présente politique doivent être reflétés dans ces programmes de sensibilisation. Dans les juridictions où les lois ou réglementations locales sont plus strictes que les règles de cette Politique, la loi locale prévaut, mais seulement dans la mesure où elle est plus stricte que cette Politique. En cas de conflit apparent ou perçu entre les exigences légales externes et cette Politique, la direction locale doit consulter le responsable conformité de Thinkproject.

#### **CADEAUX, HOSPITALITÉ, VOYAGES ET DIVERTISSEMENT**

Les cadeaux, l'hospitalité, les voyages, les divertissements ou autres objets de valeur peuvent être utilisés pour influencer les décisions commerciales de manière illégale. Nous n'autorisons rien au-delà de ce qui est légalement autorisé, habituel et généralement accepté dans l'environnement commercial concerné. Les cadeaux de courtoisie, les marques d'hospitalité relativement limitées, les voyages et les divertissements sont autorisés à des fins professionnelles légitimes, mais ils doivent :

- Ne pas inclure de paiements en espèces ;
- Être fournis dans le cadre d'un objectif professionnel légitime ;
- Ne pas être conçus ou destinés à influencer illégalement des décisions commerciales ou un résultat commercial ;
- Être conformes aux lois, aux règlements et aux politiques généralement acceptées en matière de courtoisie professionnelle ; et
- Être raisonnables selon les circonstances.

#### **ORGANISMES DE BIENFAISANCE/DONS DE CHARITÉ, CONTRIBUTIONS POLITIQUES ET ACTIVITÉS DE PARRAINAGE**

Nous examinons attentivement tout paiement à des organismes de bienfaisance et dons de charité, contributions politiques ou parrainages. Ceux-ci doivent :

- Ne pas influencer illégalement un résultat commercial, et
- Être versés à une organisation légitime qui a fait l'objet d'un niveau approprié de diligence raisonnable (lorsque les circonstances le permettent).

Tous les paiements/dons et parrainages caritatifs doivent être approuvés par le responsable régional local de Thinkproject et enregistrés avec précision dans les livres de l'entité concernée. Les administrateurs et les employés sont libres de faire des contributions politiques personnelles comme ils l'entendent. Cependant, les contributions politiques (qui comprennent toute contribution de fonds ou d'autres actifs du groupe/de l'entreprise à des fins politiques, l'encouragement d'employés individuels à faire de telles contributions et le remboursement d'un employé pour toute contribution) causées directement ou par l'intermédiaire d'associations commerciales par le groupe Thinkproject sont interdites, à moins d'être approuvées au préalable par le comité compétent du conseil d'administration de Thinkproject. Les contributions politiques doivent être enregistrées avec précision dans les livres de l'entité appropriée.

#### **RESPONSABLES GOUVERNEMENTAUX**

Nous devons être particulièrement prudents lorsque nous traitons avec des agents publics. La définition des agents publics est large et inclut les politiciens, les élus, les juges, les arbitres, les médiateurs, les responsables et les employés des partis politiques, les responsables et les employés des autorités gouvernementales, des départements ou des organisations ou entreprises publiques, et

les responsables et les employés des entités appartenant au gouvernement ou contrôlées par lui. Les personnes qui agissent à titre officiel pour des gouvernements ou des organisations publiques sont également des agents publics.

Il est interdit de fournir ou de promettre des cadeaux, des services, des voyages ou de l'hospitalité (autres que des repas et des rafraîchissements de valeur nominale) à des fonctionnaires sans l'autorisation écrite préalable du responsable de la conformité de Thinkproject. Les cadeaux ou l'hospitalité offerts aux fonctionnaires du gouvernement ne doivent pas donner l'impression qu'ils sont utilisés pour influencer les décisions ou l'utilisation du pouvoir administratif.

## **PARTIES TIERCES**

Les tiers sont des entités, des organisations ou des individus engagés dans la fourniture de produits ou de services à des sociétés du groupe Thinkproject ou dans des activités commerciales pour ces sociétés ou en leur nom. Les consultants, les fournisseurs et les agents sont des exemples de tiers.

Une conduite illégale de la part de tiers peut sérieusement affecter notre réputation, et nous pouvons éventuellement être tenus légalement responsables de leurs actions. C'est pourquoi nous évaluons les risques et faisons preuve de diligence raisonnable pour nous assurer que nous ne sommes pas impliqués dans des actes de corruption par des tiers. De plus, le groupe Thinkproject fait preuve de diligence raisonnable avant d'acquérir ou d'investir dans des tiers, notamment par le biais de fusions, d'acquisitions ou de coentreprises. En fonction du résultat de cette diligence raisonnable, des mesures d'atténuation appropriées peuvent être nécessaires. Le résultat de l'enquête de diligence raisonnable, y compris les mesures d'atténuation et les approbations, doit être enregistré et mis à la disposition des fonctions concernées.

## **TENUE DE REGISTRES PRÉCIS**

Toutes les transactions doivent être enregistrées de manière précise, définitive et en temps voulu dans les registres de la société du groupe Thinkproject concernée. La documentation appropriée pour soutenir la transaction doit également être conservée.

## **SYSTÈME DE SUIVI INTERNE**

Un contrôle régulier des transactions (paiements contre le doute de corruption) est effectué.

Toutes les transactions effectuées en espèces (entrées ou sorties) doivent être examinées par le département comptable, avec la documentation de tous les reçus correspondants. Les paiements effectués à des particuliers doivent être examinés selon le principe des quatre yeux. Les remboursements de frais de voyage doivent être vérifiés pour éviter toute activité irrégulière.

# **4 PERIMETRE DE LA POLITIQUE ET GOUVERNANCE**

Toutes les entreprises et tous les employés du groupe Thinkproject doivent se conformer à ces normes minimales. La non-conformité et/ou la participation à des actes de corruption entraîneront des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement et donner lieu à des poursuites pénales. L'approbation écrite préalable du PDG ou du directeur financier de Thinkproject est requise pour toute dérogation à cette politique. Ces approbations préalables doivent être documentées et conservées.

La direction générale est responsable du développement et de la mise en œuvre d'un programme anti-corruption qui couvre le groupe Thinkproject et qui est conçu pour garantir que le groupe (y compris tous les employés) respecte les lois applicables et mène ses activités conformément à la présente politique anti-corruption.

## 5 DÉNONCIATION

Si vous pensez qu'il y a eu une violation (ou une intention de violation) de cette politique, vous pouvez, à tout moment, vous adresser à votre supérieur hiérarchique, à votre directeur ou au responsable de la conformité juridique pour obtenir un premier avis, des informations ou des conseils. Vous pouvez également déposer une plainte officielle auprès des personnes susmentionnées.

Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour faire part de vos préoccupations en interne, vous pouvez utiliser le contact externe indépendant de Thinkproject sur le lien suivant :

<https://thinkproject.integrityline.com/>

Pour garantir votre anonymat, vous devez procéder comme suit : si possible, n'effectuez pas le signalement à partir d'un ordinateur fourni par votre employeur. N'utilisez pas un ordinateur connecté au réseau/intranet de l'entreprise. Accédez directement au système de signalement en copiant ou en écrivant l'adresse URL dans un navigateur Internet plutôt qu'en cliquant sur un lien. Ne communiquez pas vos données personnelles.

*Ou en interne*

Responsable de la conformité  
Peter Mezger  
Tel. +49 175 2085579  
[peter.mezger@thinkproject.com](mailto:peter.mezger@thinkproject.com)

Le traitement efficace et effectif des rapports est garanti ainsi que la plus stricte confidentialité, notamment l'anonymat de l'employé, pour les rapports de toute nature

## 6 CONTRÔLE DES DOCUMENTS

Version	Date	Auteur	Approuvé par	Details des modifications apportées
001	28.10.21	Peter Mezger	Ralf Grüßhaber	Première version
1.1	15.07.22	Peter Mezger	Markus Scheuermann	Chapitre 3, ajout de la section sur le système de contrôle interne